

L'État

Partenaire de l'emploi

(éd. novembre 2017)



Service de l'emploi



Financées par l'assurance chômage, les prestations de placement de personnel sont entièrement gratuites : de la définition du poste au placement du candidat en passant par les aides au recrutement.

Le choix entre emploi fixe, temporaire ou à temps partiel

Selon la charge de travail au sein de votre entreprise, l'ORP vous propose des collaborateurs en fixe, temps partiel ou temporaire. Ce placement sur mesure répond à vos exigences tout en offrant aux candidats inscrits dans les ORP la possibilité de réintégrer le monde du travail.

Une diffusion de la place vacante adaptée à vos besoins

Lorsque vous cherchez un nouveau collaborateur, il vous suffit d'annoncer la place vacante à l'ORP par téléphone ou via le site internet www.orp.ch.

Selon vos souhaits, l'offre d'emploi paraît sur Internet et sur des bornes interactives placées dans tous les ORP de Suisse et certains lieux publics. Sur simple demande, l'ORP assure aussi un traitement confidentiel et personnalisé de votre place vacante. Ces publications sont gratuites, vous économisez ainsi des frais d'annonce.



Prévention du chômage

Si vous rencontrez des difficultés économiques vous contraignant à licencier du personnel, il importe d'offrir le plus tôt possible de l'aide aux collaborateurs concernés. Plus tôt vous recourrez à l'ORP, plus tôt vos employés bénéficieront des services de placement et augmenteront leurs chances de retrouver rapidement un emploi. Une personne en emploi trouve plus facilement un nouveau poste !





Des professionnels à votre service

En confiant vos recherches de personnel aux Offices Régionaux de Placement (ORP), vous recourez à des professionnels du placement. Préparés pour mener à bien leur mission, les conseillers ORP connaissent la situation du marché du travail, sa structure et ses particularités. Grâce à leur écoute et leur disponibilité, ils comprennent les enjeux de votre entreprise et respectent vos contraintes. Grâce à leur professionnalisme et leur engagement personnel, ils répondent à vos besoins avec des solutions adaptées.

Une offre très large de candidats

En activant le réseau des ORP, vous accédez à l'offre de candidats la plus étendue de Suisse! Les personnes inscrites dans les ORP proviennent de toutes les branches d'activité et professions, des spécialistes et cadres en font également partie. Cette richesse professionnelle s'accompagne d'une disponibilité immédiate!

Si la recherche de personnel le nécessite, votre conseiller ORP élargit le recrutement au réseau EURES. Créé par la Commission européenne, ce réseau, dont la Suisse fait partie, favorise la mobilité des travailleurs dans l'Espace Économique Européen.



Pour en savoir plus, consultez
www.vd.ch/emploi







Des aides à l'engagement

Dans certains cas, le placement du candidat nécessite une aide à l'engagement. Les ORP vous proposent, sous certaines conditions, plusieurs mesures pour faciliter vos engagements de personnel. Ces solutions vous procurent de nombreux avantages, notamment financiers.

Avec le **stage d'essai** par exemple, vous pouvez tester les aptitudes de votre futur employé avant de l'engager. De quelques jours à 3 semaines maximum, cette mesure confirme «sur le terrain» le choix du bon candidat.

L'allocation d'initiation au travail (AIT) et **l'allocation cantonale d'initiation au travail (ACIT)** subventionnent la formation nécessaire à la prise du nouvel emploi. Ainsi, votre nouveau collaborateur adapte ses compétences professionnelles à son poste. Pendant la durée de l'initiation (6 mois au maximum), vous êtes déchargé du versement d'une partie du salaire.

Grâce au **stage professionnel**, vous offrez une nouvelle expérience à un candidat qualifié et motivé. Cette opportunité apporte un vent nouveau dans votre entreprise et ce stage peut déboucher sur un contrat de travail.

Avec **l'allocation de formation**, votre entreprise permet à un candidat de plus de 30 ans d'obtenir un CFC ou un diplôme. Durant la période d'apprentissage – 3 ans maximum –, vous bénéficiez d'un candidat très motivé par la perspective d'obtenir une certification. Le salaire versé correspond à celui d'un apprenti de dernière année. Vous devenez entreprise formatrice avec un apprenti familiarisé à vos méthodes et prêt à s'engager pleinement avec vous.

Tableau récapitulatif des aides à l'engagement

Mesure	Objectifs de la mesure	Durée
Stage d'essai	Tester un candidat avant l'engagement, afin d'évaluer ses compétences.	De quelques jours à 3 semaines maximum.
Allocation d'initiation au travail (AIT)	Subventionner la formation en entreprise de candidats nécessitant une initiation spécifique (cela ne concerne pas la formation usuelle destinée à tout nouvel employé intégrant une entreprise).	De 1 à 6 mois selon l'importance de la formation. De 1 à 12 mois pour les personnes de 50 ans et plus.
Allocation cantonale d'initiation au travail (ACIT)	Subventionner la formation spécifique en entreprise de candidats au bénéfice du revenu d'insertion (RI) en vue de les réinsérer sur le marché du travail.	De 1 à 6 mois maximum selon l'importance de la formation.
Stage professionnel	Favoriser la réinsertion professionnelle ou compléter les connaissances professionnelles des candidats.	Jusqu'à 6 mois.
Stage professionnel cantonal	Favoriser la réinsertion professionnelle ou compléter les connaissances professionnelles des candidats inscrits depuis deux ans au chômage.	Jusqu'à 6 mois maximum.
Allocation de formation	Permettre aux candidats de plus de 30 ans d'acquérir une formation par un CFC ou un diplôme reconnu par le canton.	Durée de l'apprentissage, en principe 3 ans.
Gain intermédiaire	Maintenir les compétences professionnelles du candidat tout en lui versant des indemnités de chômage compensatoires.	Selon les besoins de l'employeur.

Vos avantages comme employeur	Conditions
<ul style="list-style-type: none"> › Aucun coût salarial. 	<ul style="list-style-type: none"> › S'adresse aux personnes bénéficiaires de l'assurance chômage.
<ul style="list-style-type: none"> › Adapter les compétences du nouveau collaborateur à vos besoins spécifiques. › Financement de 40% du salaire pendant la durée de l'initiation. › Jusqu'à 50% pour les personnes de 50 ans et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> › Engagement avec un contrat à durée indéterminée. › Payer le salaire dans son intégralité à la fin de chaque mois. › Encadrer et former le collaborateur.
<ul style="list-style-type: none"> › Adapter les compétences du nouveau collaborateur à vos besoins spécifiques. › Financement de 80% du salaire pendant la durée de l'initiation. 	<ul style="list-style-type: none"> › Engagement avec un contrat à durée indéterminée. › Payer le salaire dans son intégralité à la fin de chaque mois. › Encadrer et former le collaborateur.
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaire des services d'un collaborateur sur un projet spécifique. › Participer aux indemnités de chômage du stagiaire à raison d'un quart seulement (min. CHF 550.-/mois). 	<ul style="list-style-type: none"> › Encadrer le stagiaire pendant la durée du stage afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaire des services d'un collaborateur. › Financement du salaire brut à raison de 80% ou jusqu'à concurrence de CHF 2'800.-. 	<ul style="list-style-type: none"> › Engagement avec un contrat à durée déterminée. › Encadrer le stagiaire pendant la durée du stage afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaire des services d'un collaborateur motivé par l'acquisition d'une formation reconnue. › Verser un salaire correspondant à celui d'un apprenti de dernière année. 	<ul style="list-style-type: none"> › Conclure un contrat d'apprentissage validé par la Commission d'apprentissage.
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaire des services temporaires ou à temps partiel d'un collaborateur compétent. 	<ul style="list-style-type: none"> › Verser un salaire conforme aux usages professionnels.

Contact

Le canton de Vaud compte 10 Offices Régionaux de Placement. Ces offices constituent un trait d'union entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Aigle	Ch. de la Zima 4, Case postale 187 1860 Aigle	+ 41 24 557 77 40 orp.aigle@vd.ch
Échallens	Ch. du Grand-Record 7, Case postale 231 1040 Échallens	+ 41 21 557 18 90 orp.echallens@vd.ch
Lausanne	Pl. Chauderon 9, Case postale 5032 1002 Lausanne	+ 41 21 315 78 99 orp@lausanne.ch
Morges	Av. de la Gottaz 30, Case postale 2056 1110 Morges 2	+ 41 21 557 92 00 orp.morges@vd.ch
Nyon	Ch. des Plantaz 36 1260 Nyon	+ 41 22 557 53 60 orp.nyon@vd.ch
Ouest lausannois	Rte de Renens 24 1008 Prilly	+ 41 21 557 04 50 orp.orpol@vd.ch
Payerne	Rue des Terreaux 1 1530 Payerne	+ 41 26 557 31 30 orp.payerne@vd.ch
Pully	Av. C.-F.-Ramuz 43, Case postale 240 1009 Pully	+ 41 21 557 19 10 orp.pully@vd.ch
Riviera	Rue des Bosquets 33 1800 Vevey	+ 41 21 557 15 00 orp.riviera@vd.ch
Yverdon- les-Bains	Rue des Pêcheurs 8 A 1400 Yverdon-les-Bains	+ 41 24 557 69 00 orp.yverdon@vd.ch
